



POINT COMMUNE

N° 14 > Octobre 2005

Petite enfance > Etat des lieux

Crissier > Retour sur la Journée des Communes

Canton de Vaud > Impact du tourisme



CVM > Communes Vaudoises en Mutation

Le processus de fusion ne semble pas être à la mode dans le canton de Vaud. Par ailleurs, le futur découpage territorial est aussi remis en question par bon nombre de citoyens et communes. Les Vaudois auraient-ils peur du changement?

Toutefois, la modification de nos structures organisationnelles et fonctionnelles devra se faire, mais il faudra certainement du temps à nos élus politiques pour atteindre certains objectifs et convaincre nos concitoyens.

En attendant, les pressions financières sont bien réelles à l'échelon communal. Le report progressif des charges de l'Etat sur les communes et l'abandon du versement de nombreuses subventions cantonales ou fédérales nous obligent à procéder à des réflexions en profondeur et ainsi l'action réelle devra certainement être plus rapide que l'action politique.

Dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement et de l'entretien notamment, nos communes devront revoir leurs objectifs afin d'obtenir des optimisations de rendement et de taille critique.

Ce phénomène a déjà commencé dans plusieurs communes, mais dans certains secteurs uniquement. De ce fait, les membres de notre association devront, ces prochaines années, jouer le rôle de promoteur et de soutien au pouvoir politique dans le but de mettre en place des procédures et des stratégies de collaboration dans une multitude de domaines, ceci tant à l'échelon intercommunal qu'à l'échelon régional, voire intercantonal pour certaines régions.

Durant les années à venir, les membres de notre association devront promouvoir et soutenir des stratégies de collaboration dans moult domaines et ceci sur le plan inter-régional.

Afin de ne pas réinventer à chaque fois «la roue», il sera alors important de pouvoir s'appuyer sur les expériences d'autres communes et d'intensifier ainsi les échanges entre cadres communaux et autorités.

La planification de projets en tout genre doit aussi s'inscrire dans une réflexion plus large afin de trouver des synergies et des économies d'échelles à la satisfaction de nos citoyens.

Nos actions futures devront donc se traduire par ces trois mots directeurs:

Echange - Collaboration - Planification.

L'AVIATCO réunit des compétences aussi complémentaires qu'étendues dans divers domaines. Ainsi, les 70 représentants des communes regroupés au sein de notre association se sont fixé comme but d'intensifier l'échange d'expérience et de savoir-faire afin de satisfaire les attentes de nos administrés et de soutenir avec compétence les actions de nos municipalités.



Ernest BUCHER

Président de l'Association Vaudoise des Ingénieurs, Architectes et Techniciens COMMUNAUX (AVIATCO).
Ingénieur communal - Payerne

Sommaire

N° 14 > Octobre 2005

- 2 Crissier > Retour sur la Journée des Communes Vaudoises
- 4 Allocution de Madame Anne-Catherine Lyon Conseillère d'Etat
- 5 Présentation de l'aéroport de Genève par son directeur M. Jean-Pierre Jobin
- 6 Point de contact > M. Christian Raetz
- 8 Crèche et Petite enfance > Structures et loi
- 10 AVIATCO > Comité
- 11 Relations des communes suisses avec les communes étrangères
- 12 AVSM > Président futur heureux retraité
- 13 Impact du tourisme > Canton de Vaud + Alpes vaudoises
- 15 AVAgAS > Comité
- 15 AVDCH > Assemblée cantonale à Sainte-Croix
- 16 Mémento

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

● POINT COMMUN(E)

● *Crissier 2004*

● *Félicitations*
● *> La fête*
● *au village fut*
● *très réussie!*

Crissier était en fête le 4 juin dernier pour accueillir, une seconde fois après le 30 juin 1973, l'Assemblée des délégués ainsi que la traditionnelle Journée des communes vaudoises. Plus de 1'900 participants, invités et collaborateurs bénévoles ont grossi les rangs des Crissirois réunis dans la localité.

Du petit déjeuner concocté et servi par les paysannes vaudoises, jusqu'au succulent repas servi sous la cantine, puis aux animations et guinguettes qui ont permis aux membres des communes vaudoises de se mêler à la population, tout a été mis en œuvre pour que cette journée soit une réussite, ce qu'elle a été!

Nos félicitations à tous les membres du comité d'organisation, ainsi qu'à tous les bénévoles, aux sociétés et associations locales, qui ont œuvré au succès de cette belle fête et qui nous ont permis de vivre des heures merveilleuses dans leur commune.

Pour ceux qui n'auraient pu participer à nos festivités et qui souhaiteraient en avoir des échos, nous reproduisons ci-après des extraits des principales interventions oratoires.

A l'année prochaine le samedi 24 juin 2006 à Mézières. On se réjouit déjà!

Le secrétariat de l'UCV: Nadine Calame





Assemblée générale de l'UCV

> Extrait du rapport du président, M. Pierre Grandjean, en complément au rapport annuel

Après avoir formellement salué l'assemblée et adressé ses félicitations aux autorités et aux habitants de Rossens, Sédeilles et Villarzel qui ont décidé d'unir leurs destinées et de ne former plus qu'une seule commune politique dès le 1er juillet 2006, Pierre Grandjean annonce les fiançailles entre Avenches et Donatyre concrétisées par la décision des conseils de ces deux communes, sur laquelle la population est appelée à se prononcer ce week-end. Pour Donneloye et Mézery, une amorce en vue de leur union est en cours.

Le président rappelle qu'au 1er janvier 2005, l'UCV comptait 356 membres. Ainsi, sur 381 communes, 25 totalisant 31'966 habitants ne font pas partie de l'UCV qui rassemble 91% des communes représentant plus de 95% de la population du canton.

M. Grandjean a évoqué dans son rapport les principaux dossiers qui ont mobilisé beaucoup d'énergie à l'UCV au cours de l'année écoulée, en particulier les finances cantonales et les reports de charges sur les communes – déjà opérées ou celles qui pourraient venir de manière visible ou détournée.

Les transferts de routes aux communes: l'UCV est intervenue en coulisse, lors du débat parlementaire, ce qui a permis de réduire le transfert de routes aux communes de 789 à 225 km. Dans cette affaire, comme dans d'autres, l'Etat décide, unilatéralement et avec une certaine désinvolture, de ne pas appliquer certaines clauses réglementaires: non-res-

pect de l'usage selon lequel l'Etat remet en état les tronçons routiers préalablement à tout transfert, maintien de l'obligation pour les communes d'entretenir les trottoirs des routes cantonales hors traversée de localité, alors que cet article a été abrogé en septembre 2004 par le Grand Conseil en compensation de la charge supplémentaire confiée aux communes...

Les 100 mios de charges aux communes: cela a amené le comité à faire une proposition alternative au Conseil d'Etat, sous la forme de pistes d'économie supplémentaires. Cette démarche, officialisée le 9 juin 2004, a été sèchement accueillie par le gouvernement qui s'est borné à démontrer l'impraticabilité des mesures proposées, voire leurs effets dérisoires. Mais lorsqu'il s'agit de trouver des économies ou d'équilibrer les coûts d'une prestation, l'administration cantonale et le gouvernement ont le réflexe de puiser dans le portefeuille des communes ou de leur imposer une tâche nouvelle.

La nouvelle loi sur les EMS: l'Etat décide de ne plus financer les investissements de ces structures d'accueil. Il imagine de compenser la suppression de cette aide en facturant un loyer aux résidents, seuls 15% d'entre eux sont indépendants financièrement parlant et pourront donc assumer ces coûts supplémentaires. La participation des 85% restants, déjà au bénéfice de prestations complémentaires AVS, des aides de la LAPREHMS et d'autres subsides sera mise à la charge des régimes sociaux, donc inclus dans la facture sociale. Résultat: on

transfère la moitié du coût sur un autre service de l'Etat et l'autre moitié aux communes, soit 26 millions.

Le peuple a refusé cette loi, mais les craintes demeurent sur la solution de rechange que le Canton est en train d'élaborer.

Depuis plusieurs années les communes n'ont cessé d'être mises à contribution:

- hausse de la facture sociale, dont la part des communes a passé de 33% en 2001 à 50% en 2004, ce qui représente une augmentation annuelle de 130 mios
- rééquilibrage de la participation des communes au déficit de l'OMSV + 18 mios
- suppression du fonds d'aide aux communes obérées 1 mio
- financement par les communes du fonds Bavaud 38 mios
- transferts routiers 9,5 mios

Il faut aussi tenir compte des suppressions ou diminutions de subventions:

- aide forestière, bostryche
- contribution cantonale aux frais administratifs des CSR
- transferts de charges sans compensation de recettes: contrôles en matière de commerce itinérant, perception des taxes de séjour, émoluments concédés aux communes pour la gestion des papiers d'identité
- suppression de certaines taxes: naturalisation, taxes LADB pour ne citer que celles-ci.

On assiste à une tendance de l'Etat à facturer systématiquement les prestations qu'il fournit aux communes: requêtes des polices municipales pour l'identité des conducteurs de véhicules, payantes dès le 1er janvier 2005 au moment où l'on transfère aux communes le traitement des dénonciations pour stationnement abusif sur le domaine privé. Ces pratiques ne sont pas acceptables dès lors que l'Etat refuse de dédommager au juste prix les communes pour les tâches qu'il les charge d'exécuter à sa place. Il n'est pas aisé d'évaluer le montant exact des charges financières supplémentaires assumées par les communes et la valeur des prestations complémentaires fournies à l'Etat. Depuis 5 ans, les communes allègent les dépenses de l'Etat d'un montant annuel supérieur à 200 mios.

Au sein du **Conseil**, des groupes de travail thématiques ont été créés pour épauler les membres du comité et les délégués de l'UCV dans les commissions extraparlémentaires et approfondir avec eux l'étude de certains dossiers soumis à consultation ou sujets de préoccupation des communes.

Le Groupe des Villes a débattu des problèmes concernant plus spécifiquement les milieux urbains: politique du logement,



problèmes de sécurité urbaine, difficultés rencontrées dans le cadre du transfert du personnel administratif et psychosocial des écoles, péréquation financière sous l'angle de la prise en compte des centres urbains – transports, circulation, stationnement, sécurité, délinquance urbaine, drogue, prostitution, pauvreté, politique culturelle et sportive, police du commerce, nuisances sonores et de pollution entre autres...

Pour terminer et avant de passer la parole à Madame la Présidente du Conseil d'Etat, M. Grandjean propose un moratoire sur toute modification des flux financiers entre les Communes et le Canton jusqu'au bouclage des comptes 2007 des communes vaudoises, étant entendu que les conséquences éventuelles de la RPT, pour les communes, devront être traitées en fonction de la globalité des transferts Confédération-Cantons et non pas en fonction de la législation vaudoise en vigueur qui pourrait attribuer la totalité des transferts positifs au Canton et l'inciter à reporter une partie des transferts négatifs sur les communes.

> Extrait de l'allocution de Mme Anne-Catherine Lyon

Présidente du Conseil d'Etat vaudois

Mme A.-C. Lyon rappelle que l'UCV incarne la diversité du Canton. La présence du Conseil d'Etat, in corpore, marque que Canton et communes ont, ensemble, la tâche de concourir au bien-être de la population vaudoise. Ces dernières années, les thèmes ont été:

- la fusion de communes avec les incitations financières
- la révision de la loi sur les communes (fédération, agglomération, initiative en matière communale)
- nouveau régime de péréquation

Ils ont été traités dans un objectif de convergence entre communes et Etat.

Les autres dossiers doivent progresser dans cet esprit constructif.

Police 2000: conscient des enjeux, le Conseil d'Etat ne soumettra pas le projet au Grand Conseil avant le premier trimestre 2006. Police 2000 ne saurait donc entrer en vigueur avant 2007.

Les 100 mios: ce montant reste un problème vif et tenace. Cette mesure n'a jamais été conçue pour accabler les budgets des communes. Le Conseil d'Etat appelle de ses vœux un débloqué de la situation.

La facture sociale: le Conseil d'Etat reconnaît l'effort remarquable accompli par les

communes. Il ne s'agit pas d'un report de charges sur les communes, mais d'un mandat constitutionnel. Le Conseil d'Etat examinera la question de l'intérêt moratoire sur la facture sociale avec pragmatisme.

Le renforcement d'un processus de discussion entre Etat et communes s'impose. La guerre larvée qui a été livrée relève du gaspillage politique. Il ne faut pas oublier que les citoyens de ce canton sont nos patrons.

M. Grandjean remercie Mme la Présidente du Conseil d'Etat de son message.





Caractéristiques

- le site aéroportuaire a une surface de 340 hectares
- une seule piste principale est nécessaire car les vents sont stables (3900 m)
- une piste de gazon (700 m)
- 6'500 emplois répartis dans 150 instances et sociétés distinctes, dont 600 à l'AIG
- la proximité de l'aéroport est un atout

Trafic aérien en 2004

162'693 mouvements d'avion

Genève compte plus de trafic diplomatique qu'au siège des Nations Unies à New York.

Parts de marché des principales compagnies de ligne en 2004

La répartition est de 1/3 pour les compagnies «lowcost» (ex. Easyjet) et 2/3 pour les compagnies conventionnelles.

Un quart des passagers transportés le sont par Easyjet. Sa part de marché, actuellement de 25,7%, s'accroîtra pour se stabiliser autour de 33%.

Résultats financiers 2004

Cet aéroport est bénéficiaire: 27 mios de francs de bénéfice net dont le 50% est rétrocédé à l'Etat de Genève (66% en 2005).

600 millions ont été investis pour améliorer le confort des passagers. La planification budgétaire est toujours délicate car les compagnies doivent payer la taxe d'atterrissage d'aujourd'hui, mais n'ont aucune obligation pour la suite. Il s'agit de promouvoir, non pas l'aéroport, mais le marché auprès des compagnies aériennes. Le problème que connaissent les aéroports est résumé par la phrase de Monsieur Edmund Greenslet: «Le problème des aéroports, c'est qu'ils sont cloués au sol, alors que les compagnies, elles, butinent librement, où elles veulent, quand elles veulent». Les compagnies «low-cost» ont prévu des programmes de développement. Celles-ci ayant la caractéristique de stimuler le trafic, il s'agit de leur offrir la possibilité de réaliser ces programmes. L'impact économique dans la région est considérable. L'impact global s'élève à Fr. 7,3 milliards par an. 35'000 emplois sont générés par la présence de cet aéroport. Le système de management environnemental est très pointu. L'AIG est d'intérêt national. Il est au service notamment de la politique étrangère de la Confédération. Il est plus particulièrement au service de la Suisse romande et de la France voisine.

En conclusion, M. Grandjean remercie les orateurs et les participants. Rendez-vous est donné pour la prochaine Assemblée Générale, le 24 juin 2006, à Mézières.

Exposé > Jean-Pierre Jobin

Directeur Général
de l'aéroport
international
de Genève

3 aéroports, Zurich, Bâle et Genève ont le statut d'aéroport national. Tous les trois à caractéristiques d'aéroports intercontinentaux. L'aéroport international de Genève (AIG) est un établissement public autonome. Sorti du droit cantonal, il bénéficie d'une concession fédérale.

Historique

En 1920, un champ d'aviation est créé au lieu-dit «Cointrin». 1968 marque l'inauguration du nouvel aéroport.



Christian Raetz >

Nouveau coordinateur en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme

D'un côté, les prochaines élections qui verront l'entrée des étrangers dans nos bureaux de vote communaux, de l'autre un rejet de ce même étranger que certains associent à tous les maux de notre monde actuel.

Dans la multitude des problèmes liés à notre société «post-11 septembre», avec son terrorisme endémique, Charn El-Cheik ou Londres pour ne citer que les plus récents, l'équation étrangers, population locale et culture occidentale devient toujours plus complexe à résoudre. En effet, la tolérance de l'étranger est de plus en plus menacée. Le risque majeur pour nos démocraties libérales étant l'amalgame que font certains sur différentes particularités ethniques. Teints basanés, cheveux frisés, longues barbes, voiles noirs deviennent suspects.

Heureusement, sous nos latitudes ces marques ostentatoires n'engendrent pas les mêmes psychoses que dans d'autres pays plus exposés et impliqués politiquement. Il n'en demeure pas moins que les problèmes liés aux étrangers dans notre canton et nos communes sont nombreux et complexes même s'ils sont mineurs.

Au niveau des structures cantonales, on se souvient que le délégué à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme, Frédéric Chevallay, a quitté ses fonctions en été 2004. Le Conseil d'Etat a ensuite décidé de transformer le poste de délégué en coordinateur, rattaché au Service de la population (SPOP). La fonction a été attribuée à un jeune humaniste, grand connaisseur du droit et des peuples: Christian Raetz, que nous avons rencontré dans son bureau de la Place du Château à Lausanne.

• Point Commun(e): Monsieur Raetz, pouvez-vous nous décrire votre parcours jusqu'à votre arrivée à la tête de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme?

Christian Raetz: D'abord, je tiens à vous dire que je ne suis ni peintre, ni pianiste, puisque mon patronyme est porté également par ces artistes suisses. Cette précision faite, je suis né à Vevey en 1971, d'un père allemand et d'une mère soleuroise. Je suis donc un double national. En fait, je ne me suis jamais senti ni complètement suisse romand, ni allemand, ni suisse allemand. Ce sentiment de «non-appartenance» à une origine unique a certainement influencé ma vocation pour l'étude, la compréhension et l'intérêt pour les étrangers. Mon père, travaillant pour une multinationale, a été envoyé dans différents pays. J'ai ainsi vécu les cinq premières années de mon existence à Barcelone. Puis, revenu sur la Riviera vaudoise, j'y ai poursuivi toute ma scolarité jusqu'à ma maturité (latin et anglais). Ensuite j'ai fait mon droit à Lausanne avec une incursion à Berne pour les 3e et 4e semestres. Après l'obtention de ma licence, j'ai entrepris des études de lettres avec, comme branches, histoire des religions ainsi que langue et civilisation arabes. Ma motivation pour ces nouvelles études était dictée par mon intérêt et ma curiosité pour la diversité des peuples et des religions. Parallèlement à ce cursus, j'occupe mon temps avec un séjour à Damas en Syrie pour parfaire ma pratique de l'arabe, une activité de greffier substitut au Tribunal des baux et le secrétariat européen d'une O.N.G.: «*La Conférence Mondiale des Religions pour la Paix*». J'ai aussi travaillé pour le secrétariat romand d'une autre O.N.G., «*La Déclaration de Berne*», où je me suis occupé de la campagne «*Clean Clothes*» que l'on peut traduire par habits propres. Cette campagne européenne fait pression sur les distributeurs de textiles, afin qu'ils contrôlent la provenance et surtout les conditions dans lesquelles leurs vêtements ont été produits. Si cette campagne n'a pas éradiqué le travail au noir et le servage des enfants, elle a eu le mérite de sensibiliser les consommateurs et les distributeurs sur les conditions parfois inacceptables dans lesquelles les habits sont produits. En mai 2004, j'entre au Secrétariat général du DIRE. C'est le Conseiller d'Etat Pierre Chiffelle qui m'engage comme adjoint juridique. Après



le départ du Délégué à l'intégration des étrangers, on me charge de «liquider» les affaires administratives liées à ce dicastère. Lorsqu'au début janvier de cette année, le nouveau poste de coordinateur à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme est créé, je pose ma candidature et je suis choisi. Je pense que mon travail et ma motivation lors de l'intérim ont certainement joué dans ce choix.

• **Quand avez-vous commencé votre nouvelle fonction et donnez-nous quelques détails sur le cahier des charges lié à ce poste?**

J'ai débuté le 3 janvier de cette année. Le Conseil d'Etat a voulu mettre fin à un certain isolement dans lequel se trouvait le délégué, qui avait d'abord été rattaché à la Chancellerie puis au Secrétariat général du DIRE. L'idée était d'intégrer le délégué qui est devenu un coordinateur (soit un statut de chef de service remplacé par un statut moins important - ndlr) à un service de l'Etat afin qu'il soit moins isolé et qu'il puisse profiter de l'infrastructure et de toutes les ressources humaines de ce service. Je suis donc relié directement au SPOP (Service de la population) sous les ordres de son chef M. Rothen, lui-même directement dépendant du Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud. Depuis le début de cette nouvelle activité, mon travail a été en grande partie administratif et juridique. J'ai travaillé à l'élaboration du projet de la nouvelle loi sur l'intégration des étrangers. J'ai également un rôle important de relais entre les différents intervenants dans ce dossier, soit avec les associations d'étrangers, l'Administration cantonale, les Communes, la Confédération et en particulier avec la Commission fédérale des étrangers. Avec cette dernière j'entretiens des rapports étroits. Je dois notamment donner des préavis pour le financement de certains projets dans le cadre du crédit d'intégration de la Confédération. Mon job est donc surtout juridique et administratif, mais j'espère qu'à l'avenir ce dernier va devenir beaucoup plus actif sur le terrain.

• **Parlez-nous un peu de cette nouvelle loi et des différents paramètres liés à sa mise en application.**

L'adoption d'une loi sur l'intégration des étrangers se place dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution vaudoise, qui prévoit que l'Etat et les communes favorisent l'intégration des étrangers. Cette future loi est surtout une loi-cadre, elle ne fixe pas des obligations ou des interdictions précises, elle sert surtout à donner à notre législation des impulsions notaires en matière d'amélioration de l'intégration des étrangers et de leur protection contre toutes les formes de racisme. En souhaitant cette loi, la nouvelle Constitution vaudoise a donné un signe fort à la

population en lui exprimant sa volonté sur la question de l'intégration des étrangers. Mais nous n'en sommes actuellement qu'à la première étape, soit l'avant-projet dont la phase de consultation vient de s'achever. Un nouveau projet va être réalisé puis adopté par le Conseil d'Etat avant d'être proposé au Grand Conseil début 2006. Ce n'est donc pas une adaptation ou une modification d'une loi existante, mais bien une nouvelle loi puisque aucune loi similaire n'existait au niveau cantonal.

• **En mars 2006, pour la première fois, des élections générales vont accorder le droit de vote aux étrangers; êtes-vous directement concerné par cet important progrès social?**

Sachez qu'en tenant compte des paramètres pour être admis comme étrangers éligibles ou ayant le droit de vote communal, nous comptabilisons environ 80'000 personnes répondant à ces critères. Dès lors, c'est notre travail, avec les Communes, les Associations d'étrangers et les partis politiques, d'informer et de motiver cette population à aller voter et à se porter sur les listes électorales de leur commune. Pour cela nous nous mettons à disposition pour des présentations-débats et nous entendons produire des outils informatifs que nous distribuerons dans les milieux concernés.

• **Avez-vous un souhait en ce qui concerne l'intégration des étrangers et la prévention du racisme?**

Je souhaite que le débat autour des étrangers et de leur intégration soit le plus serein possible, dans un esprit de réel respect mutuel. Il est également important que tous les milieux concernés prennent conscience des défis liés à l'intégration et à la prévention du racisme. Je pense en particulier aux communes, qui ont un rôle absolument central à jouer en cette matière. C'est en effet sur le terrain communal que se jouent les enjeux principaux de l'intégration. J'ai par exemple l'intention de mettre sur pied une journée de réflexion sur l'intégration des étrangers à l'intention de toutes les personnes intéressées par ce problème et occupant une fonction officielle dans leur commune.

• **Pour terminer, Monsieur Raetz, quels sont vos centres d'intérêt non professionnels?**

Comme pour la plupart des Suisses et des étrangers, c'est la famille. J'ai un petit garçon de 3 ans auquel je consacre la plus grande partie de mon temps libre ainsi qu'à sa maman. Je fais aussi un peu de sport et j'aime gratouiller ma guitare et chanter du Brassens quand je suis seul ou faire du rock lorsque je suis accompagné par mes copains.

Merci Monsieur Raetz et que votre travail de coordinateur en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme porte ses fruits, pour le bien et la paix des communes et de leurs habitants.





Nos «petites têtes blondes» > Quelles solutions pour elles?



Notre société évolue sans cesse, les besoins des familles se modifient et la demande aussi. Une solution miracle et providentielle, si elle existait, mais quel bonheur. Bien entendu la Solution avec un grand «S» n'existe pas; néanmoins des pistes aussi différentes qu'intéressantes ont été explorées. Elles ont eu pour but de mieux connaître la demande, donc de mieux cibler la structure à mettre en place, afin d'y répondre de manière la plus complète qu'il soit, tout en veillant aux finances communales.

- Les «**Maximômes**» pour la garderie et le jardin d'enfants avec une capacité de 10 enfants pour chaque type d'accueil.
- La «**Croque**» pour 12 écoliers des classes enfantines.

Cette approche apporte une solution durable pour les familles sans le côté «précaire» et de suivi d'autres solutions possibles.

Tout grandit, la ville, les enfants, le personnel encadrant, mais pas les murs ou difficilement.



Nous traiterons deux exemples pour deux communes différentes par leur taille, leur tissu social et leur implantation géographique. Pour ces deux communes, la réflexion était en route depuis de nombreuses années et deux enfants sont nés, bien portants et fort différents.

Pour le premier exemple, une «Maison de la petite Enfance» est sortie de terre à Bussigny-près-Lausanne en 2005. Cette Maison permet de répondre aux besoins des familles voulant ou devant avoir une activité professionnelle, avec la tranquillité d'esprit par rapport à leurs enfants. La diminution des possibilités offertes par le réseau des mamans de jour entraîne invariablement le problème de la garde des enfants en bas âge. La volonté a été, dans ce cas, de faire une unité accompagnant les enfants, dès leur plus jeune âge jusqu'à l'école primaire.

Dans cette structure, à chaque classe d'âge son espace:

- Les «**Minimômes**» pour les bébés et les trotteurs avec une capacité d'accueil de 12 enfants.





Les villes grandissent fortement et les projets à venir vont apporter de nouveaux enfants. Ici, la structure apporte un élément de réponse. Le bâtiment peut augmenter sa capacité d'accueil:

- les «**Minimômes**» peuvent doubler l'effectif.
- Les «**Maximômes**», les places du jardin d'enfants peuvent être dévolues à la garderie.
- La «**Croque**» quant à elle ne peut évoluer.

La Maison de la petite enfance n'est pas seule sur la commune et des jardins d'enfants, privés, permettent un complément de prestations. En plus de cette démarche, un partenariat avec des communes limitrophes, mais également avec une ou plusieurs entreprises demanderesse peut avoir lieu. L'investissement le plus lourd restant les infrastructures et l'encadrement.

bonne gestion financière du projet, cette dernière s'est tournée vers des locaux privés existants, compatibles avec l'activité proposée et proches de l'école.

Les temps sont durs et seules les solutions bien ficelées ont une chance. Dans une telle démarche, un effort financier est à faire par les familles. Une contribution est nécessaire, mais également de la part de la commune qui y alloue une partie de son budget.

A la lecture de cet article, est-ce des réussites? Ceux qui pourront le mieux vous en parler sont les enfants qui les utilisent et rien qu'à entendre leurs cris de joie et à voir leurs sourires, la cause est entendue.



Une loi attendue > ou des communes qui ne perdent rien pour attendre

Pour le second exemple, c'est l'unité d'accueil pour écoliers «UAPE» qui a vu le jour en 2003 à Belmont-sur-Lausanne.

Le contexte et les demandes étant bien différents, la réponse proposée par la commune est ciblée sur les périodes de transition entre les heures de cours des enfants et les horaires de travail des parents. La présence de plusieurs jardins d'enfants sur la commune de Belmont complète l'offre faite par la commune.

La capacité d'accueil de l'UAPE de Belmont est de 24 enfants, tous scolarisés. L'UAPE est très liée à l'établissement dans lequel les enfants vont à l'école. Dans la réflexion de la Municipalité pour une recherche de solutions proches des infrastructures scolaires existantes et dans un souci d'une

La commune de Nyon a une longue tradition dans l'accueil de l'enfance puisqu'elle a été parmi les quatre premières villes du canton à disposer d'une crèche en 1882 déjà. Cette dernière a vu le jour sous l'impulsion de quelques personnes qui se sont émues du sort des enfants des ouvrières des usines qui jouaient dans la rue sans surveillance pendant que leurs mères travaillaient.

Si les circonstances économiques et sociales ont aujourd'hui changé, la nécessité de lieux d'accueil pour l'enfance est toujours d'actualité. S'il reste un pourcentage important de femmes pour lesquelles une activité lucrative est indispensable à l'équilibre financier du ménage, un pourcentage grandissant d'entre elles n'envisage plus d'interrompre une carrière professionnelle en se mariant, et même lorsque le premier enfant arrive. Il est de plus en plus courant, en effet, qu'après une formation professionnelle ou des études souvent longues, une jeune femme tienne à maintenir des compétences qui lui garantiront non seulement une autonomie mais également une reconnaissance sociale que - et on peut le regretter - la maternité seule ne donne pas. Il est donc devenu nécessaire de permettre à une mère qui le désire de garder un lien avec le monde du travail.

Une aide communale ou intercommunale nécessaire

A Nyon, ce phénomène a été bien compris puisque bien avant même que l'on parle de la LAc (avant la LAJE), la ville a eu la volonté de développer des places d'accueil. Au lieu d'en faire une tâche communale (à l'exception d'une UAPE qui est gérée par la ville), elle a depuis toujours laissé cette mission aux institutions privées (associations et fondations au nombre de 6) qui, grâce à leur dynamisme, mettent à disposi-

tion près de 400 places d'accueil collectif et 85 en familial, bien entendu soutenues par la ville pour un montant de plus de 2 millions par an. Malgré une offre supérieure à bien d'autres villes du canton (il faut ajouter les places non subventionnées d'une crèche et d'une école privées), les besoins ne sont cependant pas tous couverts, surtout en nursery où la liste d'attente ne désemplit pas.

Engagée depuis bientôt 20 ans dans le domaine de l'accueil de l'enfance comme présidente de crèches et membre des comités de la Fédération des crèches et garderies du canton de Vaud et de l'école d'éducatrice IpgL, j'ai été à l'origine, alors que je n'étais pas encore municipale, de la mise sur pied, avec l'ancien préfet J.-C. Christen, d'une commission régionale chargée de trouver le moyen d'inciter les communes du district à prendre part au financement et au développement des places d'accueil dans notre région.

Il aura fallu quatre ans à cette commission pour rédiger une convention intercommunale qui exige des communes qui la signent qu'elles:

- participent aux frais de garde des enfants des familles habitant sur leur territoire.
- participent à une assemblée convoquée au moins une fois par année pour fixer le prix de pension maximum sur lequel les communes prennent leur part ainsi que le plafond à partir duquel les parents ne sont plus subventionnés.
- élisent un comité chargé de suivre l'évolution des besoins dans la région, de mettre en place une harmonisation de fonctionnement des institutions, d'intégrer les réseaux de mamans de jour et de prévoir un développement des places d'accueil.





maintenant. Normalement, son rôle devrait se cantonner (le mot est bien choisi) à assurer la protection des enfants et la formation du personnel chargé de les encadrer. L'Etat peut subsidiairement participer à l'établissement de règles visant une certaine harmonisation sur l'ensemble du canton, mais il faudra à tout prix limiter ses exigences à la protection des enfants afin de ne pas tomber dans une réglementation technocratique et interventionniste qui tiendra davantage du système égalitaire que d'un réel souci d'équité. Il faudra veiller dans tous les cas à maintenir l'engagement des nombreux comités bénévoles qui, si on ne leur laisse pas un espace de liberté suffisant, perdront tout intérêt à donner de leur temps et de leur énergie pour le bien public.

Soutenir la formation de personnel qualifié

Cette loi a pour ambition de développer les places d'accueil. Or ce qui manque aujourd'hui, davantage que des ressources financières, c'est du personnel qualifié. Il est vrai qu'un effort est consenti au travers des nouveaux CFC. Mais il faudra veiller à maintenir un niveau de formation élevé si l'on veut continuer d'assurer un accueil de qualité. C'est donc dans le domaine de la formation que l'Etat doit concentrer son intervention, car il dépend de lui que nous ayons demain du personnel en suffisance et surtout compétent.

En ce qui concerne les communes, elles doivent se préparer à devoir contribuer beaucoup plus largement au financement de l'accueil de l'enfance qu'elles ne peuvent l'imaginer en lisant le projet de loi. Car en plus de leur double contribution à la fondation elles devront encore financer la part que les parents ne paieront pas. Peuvent-elles se consoler en y voyant un soutien nécessaire à la famille dans un pays qui a de moins en moins d'enfants, et se dire qu'il est urgent d'investir dans leur éducation si nous voulons une société vivable demain.

Elisabeth Ruey-Ray
Conseillère municipale
des Affaires sociales et de la Police
à Nyon

Le principe de financement prévu dans cette convention est intéressant. Plutôt que d'assumer une couverture automatique de déficit qui pourrait devenir un oreiller de paresse, il est proposé aux communes de ne prendre à leur charge que la part que les parents ne peuvent pas payer, le tarif tenant compte de leurs revenus.

A mon grand regret, la Municipalité de Nyon n'a pas voulu signer cette convention qui aurait permis pourtant, moyennant certes une obligation de participer à une assemblée régionale, aux familles de Nyon, comme à celles de la région, de bénéficier du même tarif.

Le leadership du projet a donc été repris par mon collègue de Gland qui organise aujourd'hui, avec les cinq autres premières communes signataires qui sont Begnins, Genolier, Chésèrèx, Eysins et Prangins, l'accueil de l'enfance dans la région.

Quelques réflexions au sujet de la LAJE

Les conséquences les plus positives de la loi qui est soumise au Grand Conseil cet automne sont à voir dans la participation financière nouvelle des entreprises et des communes qui rechignaient jusqu'ici à apporter une contribution à un secteur qui semblait ne pas les concerner. Sur le plan organisationnel, on peut relever l'excellente idée des réseaux réunissant les structures d'une même région selon des critères qui devraient les amener à se regrouper volontairement. On peut s'interroger toutefois sur la nécessité qu'au moins une commune fasse partie du réseau. Pour stimuler les collaborations régionales, si difficiles à concrétiser, on peut se demander s'il ne serait pas préférable d'exiger qu'au moins deux communes fassent partie du même réseau.

Dans les aspects plus négatifs, on peut craindre l'action intrusive de l'Etat dans le seul domaine qui lui a échappé jusqu'à



Ce sont plus de 40 membres qui ont participé à l'assemblée générale organisée le 29 avril 2005 par la Commune de Founex.

Les membres présents ont eu le plaisir d'accueillir 6 nouveaux membres dont 3 issus des nouvelles communes non représentées à l'AVIATCO à ce jour, à savoir: Cossonay, Commugny et Coppet. Ainsi ce sont plus de 50 communes qui sont représentées au sein de l'Association et ce sont plus de 65 membres qui sont désormais actifs au sein de l'AVIATCO.

L'assemblée a aussi pris congé par acclamation et avec émotion de son président M. François Jaccard (La Tour-de-Peilz) qui dès lors sera remplacé par M. Ernest Bucher, ingénieur de ville de la Commune de Payerne.

Le nouveau comité se compose de la manière suivante:

Président: Ernest Bucher (Payerne)
Vice-prés.: Michel Testori (Orbe)
Secrétaire: Alain Bovy (Morges)
Trésorière: Mme Catherine Wutrich (Nyon)
Secrét. adj.: Patrice Pradayrol (Founex)

L'après-midi de cette journée statutaire a été consacrée à la visite du chantier du CERN.

La prochaine journée technique aura lieu à Lausanne le vendredi 28 octobre 2005 avec la visite des chantiers du M2 et de Tridel.



Le nouveau comité de l'Aviatco (de gauche à droite): Ernest Bucher, Catherine Wutrich, Alain Bovy, Michel Testori (manque Patrice Pradayrol).

Europe centrale et orientale > L'action de coopération des communes suisses et vaudoises

L'Association suisse pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe (ASCCRE) vient de réaliser une enquête sur l'engagement des communes suisses, dont les vaudoises, en Europe centrale et orientale. Il paraissait intéressant d'en faire une relation au moment où ce sujet est d'une particulière actualité avec la votation référendaire agendée au 25 septembre sur l'extension des Accords bilatéraux Suisse – Union européenne aux nouveaux membres de l'UE, dont huit pays de l'Europe centrale et orientale: Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Historique de l'enquête

En 1994, l'Association suisse pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe (ASCCRE) avait réalisé une enquête sur la *coopération Suisse-Europe de l'Est: l'action des communes et des cantons*.

Le questionnaire envoyé à toutes les communes (3'013 à l'époque) avait obtenu 600 réponses, soit 20% de l'effectif total des collectivités concernées. De cet ensemble, 275 communes annonçaient une présence en Europe de l'Est.

Dix ans plus tard, il a semblé utile de refaire le point sur cet objet.

Modalités et résultats généraux de l'enquête

Au plan national, l'enquête s'est faite sur la base d'un questionnaire adressé à toutes les communes (2'851). 648 communes y ont répondu, soit 23% de l'ensemble, dont 187 (29%) font part d'un engagement dans l'espace concerné. Par rapport à 1994, la baisse est sensible (- 32%), témoignant d'un essoufflement de l'action de coopération, notamment des petites et moyennes communes, soit celles jusqu'à 2'000 habitants : 59 actives en 2004 contre 136 en 1994. Pour les communes de tailles supérieures, la situation s'avère assez stable, s'agissant souvent de projets de plus grande ampleur.

Par *canton*, les communes bernoises (61) sont largement en tête, représentant près du tiers des collectivités locales se disant actives en Europe centrale et orientale. Suivent les communes zurichoises (21) et vaudoises (15).

L'action des communes vaudoises

En 2004, 15 communes vaudoises déclarent un engagement en Europe centrale et orientale contre 43 en 1994. La diminution de deux tiers est importante, dépassant de beaucoup la moyenne suisse (moins un tiers). Elle s'explique par la nature des actions, essentiellement ponctuelles d'ordre humanitaire il y a dix ans, dirigées prioritairement vers la Roumanie dans le cadre de l'Opération Villages Roumains ou l'ex-Yougoslavie avec Causes Communes Vaud (voir présentation *infra*).

La répartition des communes vaudoises actives, par taille de population, confirme la tendance enregistrée au plan suisse, soit la diminution des petites et moyennes communes et la stabilité des plus grandes, ceci pour les mêmes raisons évoquées plus haut.

Les *actions* entreprises se distribuent ainsi:

	1994	2004
Aide humanitaire	26	5
Contribution financière	21	10
Action d'information ou formation générale	7	1
Accueil de stagiaires	8	3
Réalisation d'un projet d'assistance technique	8	4
Jumelage ou partenariat	10	1
Autres actions ou initiatives	14	13
Total	94	37

Le nombre d'actions annoncées s'élève en moyenne au double des communes engagées, montrant en dix ans une même tendance à la baisse, quoique légèrement moins marquée.

Quant à la *nature* des actions, celles de 1994 étaient prioritairement d'ordre humanitaire ou de contribution financière, ce qui n'est plus la préoccupation actuelle, l'accent étant davantage mis sur des projets plus durables.

Pour les *pays* cités, on en trouvait 53 en 1994 et 19 en 2004, la Roumanie se taillant la part du lion avec 2/3 en 1994 et encore plus de la moitié dix ans après.

Causes Communes Vaud

L'Association Causes Communes Vaud (CCV) est l'un des quinze groupements régionaux helvétiques actifs en ex-Yougoslavie.

Créé en 1995, CCV réunit des personnes et des communes vaudoises dans un partenariat avec la Ville d'Osijek, en Croatie orientale.

En 10 ans d'existence, CCV a principalement orienté ses projets vers:

Les activités de jeunes:

- Soutien à un orphelinat, une ludothèque et des écoles touchées par la guerre
- Organisation en Suisse et en Croatie de camps interculturels pour les jeunes

Le développement d'initiatives citoyennes:

- Collaboration avec l'Agence de la Démocratie locale (ADL) à Osijek (plate-forme de rencontre et de formation pour élus locaux)
- Collaboration avec les Centres pour la Paix d'Osijek et de Vukovar
- Mise en relation des municipalités de Lausanne et d'Osijek, devenues villes partenaires (visites officielles, échange d'expériences, etc.)

L'encouragement aux projets écologiques

- Soutien au parc naturel de «Kopacki Rit» sur le Danube, au Nord d'Osijek
- Promotion du compostage et de l'agriculture biologique

CCV est actuellement engagé dans une action de déminage.

Opération Villages Roumains

L'Opération Villages Roumains (OVR), initiée en 1988 en Belgique, puis étendue à d'autres pays d'Europe occidentale, a été à l'origine d'un important mouvement de protestation des communes contre la politique de «systématisation des villages roumains» visant une coupe réglée du monde paysan par la destruction de l'habitat rural traditionnel.

En 1989, 206 communes suisses, dont un tiers vaudoises, parrainaient officiellement autant de villages roumains. Après plus de 15 ans, passant de l'acte politique à l'action humanitaire, rapidement muée en coopération, 52 communes/associations,

Communes actives, par taille de population												
Habitants	1 - 500		500 - 1'000		1'000 - 2'000		2'000 - 10'000		10'000 et +		Total	
	1994	2004	1994	2004	1994	2004	1994	2004	1994	2004	1994	2004
Vaud	12	1	10	3	6	0	8	6	7	5	43	15
Suisse	35	16	48	16	53	27	89	88	50	40	275	187



dont 17 vaudoises, membres d'OVR-CH, sont toujours activement engagées sur le terrain.

OVR-International regroupe les coordinations belge, française, néerlandaise et suisse, ainsi qu'une antenne roumaine à l'écoute des quelque 500 partenariats qui témoignent des liens d'amitiés tissés et de la coopération qui se poursuit.



La Ville de Morges est engagée dès l'origine de l'Opération Villages Roumains dans un partenariat avec la commune de Ciolpani, proche de la capitale Bucarest.



Annuaire 2005 des communes et districts vaudois

La 7e édition de ce répertoire recense de nombreux renseignements utiles aux usagers et correspondants des administrations communales et préfectorales vaudoises. Les données tiennent compte des changements intervenus jusqu'au 21 mars 2004.

Il peut être commandé au prix de Fr. 30.- + frais à l'UCV, fax 021 728 63 47 e-mail: ucv@ucv.vd.ch



AVSM > le Président Jean-Marc Nicod futur heureux retraité

Jean-Marc Nicod c'est 35 ans de bons et loyaux services au sein de sa collectivité, dont 24 au comité vaudois de notre association.

En ma qualité de vice-président de l'AVSM, je me permets de rendre hommage à un personnage discret, mais terriblement actif au milieu de sa communauté de Granges-Marnand. Une vie également consacrée à notre Association, au comité de laquelle il collabore depuis près de 25 ans.

Je me suis souvent posé la question pour quoi on évoque en général le départ à la retraite et l'entrée en fonction d'une personne? En ce qui concerne Monsieur Nicod, je pencherais plutôt pour cette dernière appellation, lui, qui a consacré sa vie professionnelle au service de la communauté, carrière intimement liée, de par sa fonction, à la vie sociale du village, à son canton; activités fort chargées ne laissant pas beaucoup de loisirs pour concrétiser des projets personnels, peut-être caressés depuis fort longtemps. Je me suis laissé dire que, très adroit de ses mains, il envisageait d'ouvrir une pinte pour les potes! Non je plaisante, je veux parler de son hobby, la cuisine et le vin dont il perçoit toutes les finesses, sans oublier bien entendu l'amitié qu'il cultive minutieusement avec d'heureux élus.

Nous parlons d'un homme qui a passé 25 ans au sein d'une Association cantonale. 25 années consacrées bénévolement pour rendre service aux collectivités publiques, souvent au détriment de sa famille. Ces sacrifices, bien que voulus, beaucoup de gens n'en connaissent pas le prix à payer.

En ce qui me concerne, c'est d'abord ses qualités de rassembleur qui ont retenu mon attention. De par ses connaissances, son entregent et sa mémoire jamais défaillante, n'en déplaise à sa modestie, je me réjouis de pouvoir témoigner ma gratitude au travailleur infatigable, adepte du travail bien fait, du travail en profondeur que j'ai eu l'immense privilège de côtoyer.

Cette profession, pour laquelle Monsieur Nicod s'est dévoué corps et âme pendant 35 ans, dont 25 au sein du comité cantonal, a beaucoup évolué; depuis les années septante, l'organisation de l'administration

communale, les modifications des nombreuses lois cantonales et la naissance de l'ère informatique ont été le centre de telles évolutions. Plus d'un aurait jeté l'éponge, mais c'était sans compter sur la ténacité, l'abnégation et la volonté qui l'animaient de toujours vouloir apprendre et de transmettre son savoir-faire à ses collègues cantonaux. Il maîtrise ainsi parfaitement l'informatique et reste tout de même la mémoire collective du temps passé.

Ces dernières années, Monsieur Nicod a joué le rôle du capitaine d'un brise-glace ouvrant la voie aux navires suivants. Pour le bien de l'AVSM il a réussi des percées que d'autres envient. Le brise-glace est aussi là pour signaler le danger à ses suivants. Ce rôle de capitaine de l'Association il le jouait très bien. Il a toujours essayé d'éviter à ses collègues de prendre un mauvais chemin, sans en tirer une vaine gloire, car c'était sa mission. Mais il ne faut pas oublier que le rôle de capitaine ne lui a pas seulement offert des satisfactions, les nombreux succès ne doivent pas faire oublier les échecs. Le brise-glace s'est aussi cassé la proue sur une glace plus dure que lui. Dieu soit loué, il n'a jamais sombré. Aujourd'hui, une fois amarré, c'est au tour de l'équipage de le décharger, de le réviser et de le ravitailler avant un nouveau départ. Durant 25 ans il a navigué sur le bateau de l'AVSM, il est reparti au large avec d'autres coéquipiers. Aujourd'hui, une fois de plus, le navire de notre Association est revenu au port, ses soutes chargées des trésors de notre travail et de nos réussites. Mais cette fois-ci, Monsieur Nicod a décidé de poser le bagage de ses longues années d'expérience et de changer de cap. Il a donné à notre groupement le meilleur de lui-même et avant d'avoir atteint l'instant où de dangereuses habitudes pourraient s'installer: il se retire.

Rien n'est jamais acquis dans une vie et notre association, malgré la perte de son Président, trouvera, j'en suis convaincu, du sang neuf avec de nouvelles idées et une nouvelle équipe regorgeant de capacités humaines aptes à relever le défi. A bon entendeur...

Bonne chance Jean-Marc et longue vie!

Christian Richard, vice-président

Canton de Vaud > Le tourisme > une valeur ajoutée dans un environnement exceptionnel

On savait que le tourisme, secteur économique vital pour la Suisse et gros pourvoyeur d'emplois, jouait également un rôle de pointe dans le canton de Vaud. On sait aujourd'hui ce que cette activité majeure y représente en espèces sonnantes et trébuchantes: une injection de 4,56 milliards de francs dans l'économie en affaires directes, indirectes et induites. Ce qui tend à prouver que le tourisme est l'affaire de tous les citoyens et de toute la collectivité.

Une récente étude scientifique a confirmé et surtout expliqué la place qu'occupe le tourisme non seulement en tant que composante de l'économie vaudoise mais, par ses implications quotidiennes dans la vie de la communauté cantonale, comme outil de travail, instrument d'accueil et facteur de bien-être. Indéniablement, le Pays de Vaud respire par le tourisme, celui-ci s'affirmant bien comme le faire-valoir d'abord d'un environnement naturel d'une beauté exceptionnelle puis d'un savoir-faire touchant aussi bien le domaine de l'accueil que celui de l'artisanat, de la culture populaire, des produits du terroir, de la gastronomie sous toutes ses formes, du vin, du sport, de l'événementiel... Ces richesses-là sont bien réelles, insoupçonnées souvent, prometteuses pour l'avenir; le tourisme n'est là que pour mieux les faire connaître, les promouvoir, les rendre accessibles à tous et les intégrer finalement dans la vie de chacun, chaque habitant de ce canton pouvant être un hôte, un acteur et un bénéficiaire de cette activité humaine.

Des chiffres éloquentes et probants

Avec un chiffre d'affaires global de 4,56 milliards de francs, une valeur ajoutée brute générée de 2,33 milliards et 22'510 emplois, le tourisme vaudois contribue pour 7,2% au Produit intérieur brut (PIB) - pourcentage supérieur à la moyenne suisse (6,5%) - et représente 8,6% des emplois. A l'évidence, ces chiffres globaux cachent l'importance accrue de l'activité touristique dans les régions les plus éminemment touristiques du canton et bien sûr dans leurs communes. Traduit en nuitées ou en visites d'un jour, autrement dit en fréquences, le tourisme traite 18,5 millions de personnes par année!

C'est considérable dans la mesure où deux tiers du chiffre d'affaires précité sont les dépenses des visiteurs (donc des recettes pour ceux qui les reçoivent) et un tiers leurs effets indirects sous forme de salaires, d'investissements, de consommation intermédiaire. La preuve par A + B que le franc touristique a un effet multiplicateur très favorable. Un exemple: - La dépense journalière d'un hôte logé à l'hôtel, qui s'élève à 218

francs (plus que dans les autres modes d'hébergement), est une somme représentant non seulement des salaires, mais aussi des achats dans les commerces locaux et régionaux, des frais de transport, des notes de restaurant, des abonnements de sport, des souvenirs, etc. A noter les dépenses élevées des étudiants étrangers avec un montant (écolage compris) de 169 francs par jour et relevant du même raisonnement.

Prendre conscience des effets économiques

Au-delà des chiffres, l'étude d'impact essaie de démontrer que les effets économiques dus au tourisme dépassent donc très largement les seules entreprises de l'hôtellerie, de la para-hôtellerie, de la restauration et des remontées mécaniques, comme d'aucuns le croient souvent. De nombreux autres commerces ou activités en profitent, directement ou indirectement, des commerces de détail aux exploitations agricoles en passant par les entrepreneurs de la construction, les banques, les assurances, les services et conseils, les professions libérales... Mais il est vrai que la perception de ces interactions économiques, pourtant très significatives, n'est que très partielle, échappant souvent au simple citoyen comme au politique. L'étude en question constitue désormais un argument scientifique de première force, elle devrait remettre le tourisme au centre du village, c'est-à-dire contribuer à la sensibilisation de la communauté sur le rôle déterminant du tourisme dans notre société.

Considérer nos villes et villages comme des destinations

L'étude, implicitement, a permis de mesurer l'extraordinaire densité et diversité de l'offre touristique de ce Pays de Vaud qui s'avère une «Suisse en résumé». Ce microcosme permet de mettre en évidence - et c'est un argument de choix sur les marchés étrangers - les petites distances d'un paysage à l'autre, l'accessibilité des sites durant les quatre saisons et les infinies possibilités de voyages, d'excursions et d'activités ludiques, sportives, culturelles, didactiques, gastronomiques... La substance existe, le tourisme n'en est que l'emballage, le mode d'emploi, l'incitation à la découverte, la consommation sans modération, en partant du principe que les mesures de protection de l'environnement et de développement durable ont été prises en amont.

Nos villes et nos villages, tous ces sites valant le voyage ou méritant le détour, se profilent aujourd'hui, par le biais des organismes cantonaux, régionaux et locaux de tourisme, comme des destinations. C'est là également que l'étude a montré leur rôle. Pour la première fois en Suisse, en effet, les

interactions entre, d'une part, les activités récréatives, culturelles et sportives et, d'autre part, le tourisme ont été explorées en profondeur. L'interdépendance est significative: quelque 484 millions de francs (ou un tiers de la demande touristique brute) proviennent des visiteurs qui fréquentent des manifestations ou des institutions sportives ou culturelles; 26% des fréquences touristiques - autant de visiteurs de nos villes et villages - sont imputables à ces activités et génèrent une valeur ajoutée de l'ordre de 409 millions de francs et des incidences sur l'emploi évaluées à 5'380 postes de travail. Parallèlement, près de 21% du chiffre d'affaires réalisé par ces mêmes institutions provient du tourisme.

Après le diagnostic, des remèdes pour l'avenir

L'objectif principal de l'étude était de déterminer l'impact économique du tourisme dans le canton de Vaud en général et dans ses cinq régions: l'Arc lémanique, les Alpes, la Campagne, la région des lacs de Neuchâtel et Morat ainsi que le Jura. Un autre volet, à la demande de Lausanne et de Montreux, concerne le tourisme d'affaires. Mais il est évident que cette nouvelle base d'informations va bien au-delà de l'état des lieux, de la statistique et de l'exercice d'économie régionale. Elle doit permettre ce que ses commanditaires, par une petite phrase, résumait ainsi: une meilleure exploitation et une mise en valeur du potentiel touristique.

C'est là naturellement l'immense enjeu de l'exercice, le défi auquel sont confrontés les professionnels du tourisme de ce canton, les investisseurs potentiels et l'Etat dans sa politique de subsidiarité par rapport au développement de ce secteur. La concurrence est mondiale, les moyens accordés par certains pays dépassent de loin les nôtres et la seule bonne volonté ne suffit plus pour s'imposer sur les 29 marchés sur 4 continents sélectionnés par l'Office du tourisme du canton pour son activité promotionnelle. Il faudra investir à bon escient, afin de pouvoir offrir des infrastructures compétitives en phase avec la demande des marchés. C'est à ce prix seulement que le tourisme vaudois, dans dix ou vingt ans, pourra à nouveau démontrer qu'en récoltant plus de 4,5 milliards de francs dans une activité d'accueil et de service il contribue au mieux-être de sa population... et de nos communes!

Deux destinations prisées des femmes et des hommes d'affaires

Le tourisme d'affaires (individuels et congressistes) joue un rôle déterminant dans la région Lausanne/Montreux-Vevey où 17 communes sont concernées avec 3'030 emplois: il a représenté un chiffre d'affaires de l'ordre



>Tourisme et Alpes vaudoises

de 520 mios de francs, soit 360 mios pour Lausanne et 160 mios pour Montreux-Vevey. A Lausanne, près de 30% des fréquences touristiques (visiteurs d'un jour et nuitées d'hôtes hébergés à l'hôtel) sont imputables à ce segment; 13% dans la région Montreux-Vevey. Les deux tiers de la demande touristique hôtelière de Lausanne et 47% de celle de Montreux-Vevey émanent de la clientèle d'affaires, ce qui représente une valeur déterminante pour ces deux destinations.

Lausanne représente d'ailleurs un quart des hôtes hébergés du canton de Vaud, un quart des excursionnistes et un tiers des nuitées hôtelières. Les deux entités d'accueil que constituent Lausanne et Montreux-Vevey ont enregistré, de mai 2002 à avril 2003, 7,7 millions soit 40% du nombre des fréquences totales (18,52 millions) du canton de Vaud. Mais, par le pouvoir d'attractivité et le jeu des interférences, l'importance du tourisme en général et du tourisme d'affaires en particulier dans ces deux destinations rejaillit de multiples façons sur les autres régions périphériques et sur l'ensemble de l'économie cantonale.

«L'importance du tourisme pour l'économie vaudoise», étude réalisée par la société Rütter+Partner à la demande du Département de l'Économie, en partenariat avec l'Office du Tourisme du Canton de Vaud, Lausanne, 2005. Site Internet www.economie.vd.ch

Charles-André Ramseier
Directeur de l'Office du Tourisme du Canton de Vaud

Commissaires à la gestion du DEC (Département de l'économie), nous sommes mandatés pour contrôler année après année la bonne utilisation des deniers publics et l'application des décisions du Grand Conseil dans ce département. Le tourisme, plus particulièrement dans les Alpes vaudoises, a retenu notre attention depuis plusieurs années. En 2001 déjà, Philippe Vuillemin écrivait dans son rapport: «Le glacier des Diablerets occupe le Service de l'économie et du tourisme par le fonds touristique mais pas seulement. La situation financière est plutôt catastrophique et les solutions pour éviter le clash restent à trouver car l'objet en lui-même est un objet fort du tourisme vaudois et helvétique et mérite d'être préservé.»

C'était la pointe de l'iceberg des difficultés actuelles dans cette merveilleuse région de notre canton. Le gouvernement a dû assainir à des niveaux très différents toutes les sociétés des Alpes vaudoises, à l'exception des installations des Mosses et celles d'Ilsenau. Rien que pour Glaciers 3000, l'aide totale de l'Etat s'est élevée à CHF 20 millions dont CHF 12 millions financés par une subvention d'investissement et CHF 8 millions par une contribution du Fonds d'équipement touristique (FET) et ceci sans représentant au Conseil d'administration... avec le résultat que l'on connaît!

L'office du tourisme et les stations oeuvrent avec beaucoup d'imagination et de propositions nouvelles pour la promotion en toutes saisons des Alpes vaudoises afin de satisfaire nos hôtes suisses et étrangers. Le problème

n'est pas là mais le résultat en découle directement. Une restructuration des remontées mécaniques doit être opérée (voir rapport Furgler). Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor l'a dit, à l'assemblée générale des professionnels du tourisme vaudois à Villars, 110 millions seront nécessaires rien que pour les installations et l'enneigement artificiel! On ne peut plus soutenir financièrement les demandes d'aide au coup par coup. Il est grand temps de réunir les remontées mécaniques en une seule et unique société.

C'est dans ce sens que Roland Piguet a rédigé la question suivante au Conseil d'Etat dans le rapport de gestion 2004. «Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur sa vision stratégique à long terme du tourisme dans les Alpes vaudoises en incluant notamment la question des remontées mécaniques». La réponse a dû parvenir à la commission de gestion puis aux membres du Grand Conseil à la fin août.

Afin de réussir cette transformation structurelle du secteur touristique des remontées mécaniques, il faut bien entendu que chacun sorte de sa petite entité et cela n'est pas gagné d'avance mais c'est la seule solution pour réaliser ensemble un pas dans la bonne direction. «Aide-toi, le ciel t'aidera ou fais le premier pas, l'Etat t'entendra»: tel doit être l'adage.

Roland Piguet député
Philippe Vuillemin député



> Alpes



> Campagne



Le miroir
de la Suisse



> Villes et Lacs



> Jura



AVDCH >

Assemblée cantonale du 22 avril 2005 à Sainte-Croix

La population vaudoise est en croissance, puisqu'elle a passé de 635'850 habitants en 2003 à 644'097 à fin 2004, soit une augmentation de 1,3 %, ce qui s'explique certes par de nouvelles naissances, mais aussi et surtout par un solde migratoire élevé. Ces chiffres illustrent bien le rôle et l'importance du travail de base effectué par les préposé(e)s.

L'AVDCH (Association VauDoise des préposés au Contrôle des Habitants) a tenu sa 27e assemblée générale à Sainte-Croix, le 22 avril 2005.

Après une allocution de bienvenue chaleureuse au Syndic, M. Luc Martin, la Présidente, Mme Claude Petit, préposée à Yverdon-Bains, a évoqué les diverses activités du Comité en 2004: organisation des cours de formation de Jongny, préparation de l'assemblée générale, défense des intérêts des membres, création du site internet avdch.ch, participation à différents groupes de travail, aux régionales et aux assemblées des associations sœurs, entre autres. Ont également été évoquées les relations avec le Service cantonal de la Population et ses diverses entités, traitant des dossiers d'étrangers, de l'asile, de l'Etat civil et des documents d'identité principalement.

Après la partie statutaire, M. Philippe Maillard, Chef de l'administration cantonale des impôts, a présenté le projet du registre fiscal et expliqué ses diverses finalités et échéances, insistant sur le rôle indispensable du contrôle des habitants dans le processus de transmission des données.

M. Henri Rothen, Chef du Service de la Population, a préféré renoncer à cette invitation pour différentes raisons personnelles et la Présidente donne lecture de la correspondance qu'il a adressée à l'attention de l'assemblée. A une confortable majorité, l'assemblée donne mandat au Comité de l'AVDCH pour reprendre un dialogue constructif avec le SPOP.

La partie officielle s'est terminée sur une allocution fort appréciée de Madame Pierrette Roulet-Grin, Préfète du district d'Yverdon, qui intervenait sur mandat de son collègue du district de Grandson. Puis la joyeuse compagnie a traversé la ville pour se rendre à la nouvelle salle omnisport, où l'attendait un apéritif, puis un repas animés par le trio de cor des Alpes «Les Corpedz».



Allocution de bienvenue par Monsieur Luc Martin, Syndic de Sainte-Croix.



De gauche à dr.: Mme la Préfète Pierrette Roulet-Grin, Mme Claude Petit (Présidente de l'AVDCH), M. Edy Rod (Président de l'ACVBC), Mme Nicole Grin (Secrétaire générale de l'UCV), Cdt Philippe Desarzens (Président de l'ACPMV) et M. Bernard Rochat (Président de l'AVAgAS).





AVAgAS >

Association Vaudoise des Agences d'Assurances Sociales

Composition du Comité élu lors de l'assemblée du 29.04.2005

M. Bernard ROCHAT	président
M. Didier TENTHOREY	vice-président
Mme Josiane MICHOU	secrét.-caissière
Mme Monique BAVAUD	membre
M. Jean-Marc CHERIX	membre
M. Christian CUVIT	membre
Mme Marie NOBS	membre (Nlle)
Mme Jacqueline MENETREY	membre (Nlle)

Démission du comité:

Mme Nadine BERGER
membre, préposée à l'agence communale d'assurances sociales de Dully

Assemblée 2005 à Poliez-le-Grand:

Lors de l'assemblée du 29 avril 2005 à Poliez-le-Grand, les membres de l'AVPACAS ont approuvé les nouveaux statuts que le groupe de réflexion formé du comité et de quelques membres de l'association leur ont proposés.

Toutefois, le comité devra revoir sa copie quant à la nouvelle appellation de l'association lors de l'assemblée générale du 5 mai 2006 à Aubonne. En effet, l'Association Vaudoise des Agences d'Assurances Sociales (AVAgAS) n'a pas rencontré un vif succès auprès des membres présents.

Cette refonte des statuts s'est avérée nécessaire suite au regroupement des agences communales d'assurances sociales et à leur rattachement aux régions RAS (régionalisation de l'action sociale).

Les membres de l'association ont également approuvé le nouveau concept de formation qui leur a été présenté par le groupe de réflexion. La formation sera mise sur pied par l'association en accord avec les institutions concernées. A cet effet, une Commission de formation, composée de 3 membres du comité et de 3 membres de l'association a été nommée lors de ces assises 2005.

MÉMENTO

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
2005				
23 septembre	ACVBC	Assemblée générale (60e anniversaire de l'assoc.)	Nyon	ACVBC
27 septembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
07 octobre	AVSM	Assemblée générale	Lucens	AVSM
25 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
28 octobre	AVIATCO	Journée technique	Lausanne	AVIATCO
02 novembre	UCV	Assemblée générale extraordinaire	Lieu à déterminer	UCV
17 novembre	UCV	Conseil	Mézières	UCV
28 novembre	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
29 novembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
09 décembre	UCV	Comité de rédaction Point Commun-e	La Tour-de-Peilz	UCV
15 décembre	UCV	Comité	Lieu à déterminer	UCV
2006				
28 avril	AVIATCO	Assemblée générale	Moudon	AVIATCO
24 juin	UCV	Assemblée générale et Journée des Communes	Mézières	UCV